

TABLEAU DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Répartition des 114 observations

Observations sur registre à Tréglamus : R 1 à R 15

lettres ou documents annexées au registre d'enquête : L 1 à L 15

Observations sur registre électronique : obs 01 à obs 84 (y compris les observations reçues par e-mail : intégrées au registre électronique avec le signe « @ » avant le numéro de l'observation).

Doublons : 4 (obs 22 – obs 24 – obs 49 – obs 50)

Thèmes principaux

Impact économique - nuisances riverains – sécurité routière – ruisseau du Kerhuel – boues toxiques, effets du Praestol – espèces protégées - empreinte carbone – recyclage – diminution du nombre de carrières – trafic routier – manquements – chemin de contournement – plan de gestion nord carrière – négoce de matériaux - variantes – remise en état – avis de la MRAe ...

Propositions et demandes du public

Demande d'information des riverains sur la programmation des tirs – Consultation CDPENAF - Demande de dérogation espèces protégées - Demandes de prolongation ou suspension d'enquête.....

Ref :		Objet	Thèmes	Avis
		Registre de TREGLAMUS		
R 1	LE FAUCHEUR Philippe TREGLAMUS 11/03	Riverain de la carrière. Vice – président de l' association de riverains. Consultation du dossier et rencontre avec la commissaire enquêtrice.		Défavorable
R 2	Mme PICHOURON 3 Pen ar Hoat TREGLAMUS	Aimerait être informée des tirs de mine.	Tirs – vibrations Demande d'information	Favorable

	19/03			
R 3	M et Mme LE FRIEC 27 Pen ar Hoat TREGLAMUS 19/03	Souhaiterait être prévenue des tirs de mine.	Tirs – vibrations Demande d'information	Favorable
R 4	OMNES Marie-Claude et Michel Kermouchard TREGLAMUS 27/03	Favorables au projet.		Favorable
R 5	MAHE Olivier GRÂCES 28/03	Entreprise « Paysage des 3 cimes » - GRÂCES Travaille souvent avec les matériaux de la carrière, favorable à son extension pour faire moins de route puisque dans le coin de Guingamp, ça reste la dernière.	Impact économique proximité	Favorable
R 6	RINGOT BOURBRIAC 28/03	Favorable à l'extension de la carrière ; proximité des matériaux pour les entreprises locales.	Impact économique proximité	Favorable
R 7	VEILLARD Samuel PLOUMAGOAR 28/03	Dirigeant d'une entreprise de BTP et papa de 2 enfants, je pense qu'il est nécessaire d'avoir accès à une ressource essentielle pour les constructions qui relient les hommes (routes) mais également celles qui abritent les hommes (maisons). Constate depuis une dizaine d'années, la diminution des carrières corrélée à une augmentation significatives du coût de ces matières premières. Ma crainte : une explosion des matières premières, générant une augmentation du prix de revient de mes travaux que je devrai répercuter sur mon prix final. Les ressources financières des collectivités comme des donneurs d'ordre privés n'étant pas extensibles, ma grosse crainte est de ne pouvoir donner	Ressource essentielle Diminution du nombre des carrières depuis 10 ans Impact sur prix des matières Premières	Favorable

		<p>suffisamment de travail à mes 150 salariés du territoire de GPA qui participent activement à la vie locale tant au niveau économique qu'associatif. Par ailleurs, je tenais à souligner que, bien que consommateur de ces matières premières, je suis, nous sommes pleinement engagés dans la préservation des ressources, en favorisant le recyclage des matières issues des démolitions de nos chantiers (concassage de béton, recyclages des enrobés en les réinjectant dans les enrobés neufs) permettant ainsi une économie de 20 000 € /an de matières premières.</p> <p>Vous aurez compris mon avis favorable pour l'extension de cette carrière, à la lumière du nombre de carrières ayant fermé ces dernières années et où l'on parle de limiter l'impact carbone de l'activité humaine. Un accès à la ressource proche est nécessaire pour limiter l'impact du transport sur ces activités nécessaires à l'homme.</p>	<p>Maintien de l'emploi</p> <p>Préservation de la ressource</p> <p>Recyclage</p> <p>Empreinte carbone</p>	
R 8	Mme BIAN TREGLAMUS 28/03	<p>Riveraine très proche de la carrière, je m'inquiète de cette extension qui semble disproportionnée et anachronique.</p> <p>J'espérais que les nuisances liées à l'exploitation allaient prendre fin (bruits, poussières fissures +++ sur les bâtiments).</p> <p>Toutes les mesures pour atténuer les nuisances ne sont pas respectées par le carrier et donnent beaucoup d'inquiétude pour la suite.</p>	<p>Superficie de l'extension</p> <p>Impacts humains</p> <p>Bruits, poussières</p> <p>Fissures</p> <p>Mesures de réduction</p>	Défavorable
R9 + L 1	L'ANTON Jean-Marc TREGLAMUS 28/03	<p>Pour l'association : Les amis de KOAD AR PAOUR LOUARN », nous avons déposé ce jour un dossier très complet sur l'analyse du projet.</p> <p>Ce projet est un non-sens environnemental.</p> <p>vous trouverez sur le registre internet cette analyse et les pièces annexes qui développent la bêtise absolue de ce projet.</p> <p>(voir obs 11 à obs 13)</p>	<p>Impacts environnementaux</p>	Défavorable
R 10 = obs 15	Philippe et Christiane LE FAUCHEUR	<p>Riverains de Rubertzot.</p> <p>Mêmes développements que l'observation déposée sur le registre dématérialisé obs 15</p>		_____

	Rubertzot TREGLAMUS	Avec complément suivant : -Le ruisseau Le Kerhuel qui traverse la carrière ; son lit est déjà au-dessous du niveau actuel du fond de fouille 142 m NGF. Tous ces chiffres aberrants d'un point de vue écologique ou simplement de bon sens, nous ne les inventons pas, nous les lisons dans le dossier d'enquête publique établi par la société CMGO.	Ruisseau du Kerhuel Niveau NGF	
R 11	LOMBARDET Didier BOURBRIAC 3/04	Didier LOMBARDET Travaux Publics, Ancien salarié de l'entreprise HELARY ; je suis artisan avec un employé ; la carrière est nécessaire pour limiter les coûts de transport ; pour limiter les coûts de pollution doublés actuellement ; cette carrière doit rouvrir et s'étendre.	Proximité coûts	Favorable
R 12	SARL MOISAN ET FILS TP SAINT-AGATHON	Deux frères associés ; travaillons avec la carrière pour des chantiers autour de Guingamp ; actuellement on double notre consommation de gaz oil ; la carrière est nécessaire, nous sommes pour son extension.	Proximité Coûts du transport	Favorable
R 13	M. R. de ROU- VRAY Le Porzou TREGLAMUS 3/04	Attire l'attention sur la nécessité d'assurer la sécurité des accès depuis l'ancienne R 12 jusqu'à l'entrée principale de la carrière ; 1. La route comprenant plusieurs virages, les camions ont tendance à se déporter avec la vitesse, ce qui est très dangereux entre autre quand un véhicule particulier arrive en face, ceci quand le camion ne respecte pas le code de la route ; 2. L'autre problème est quand les camions venant de Guingamp ne respectent pas le code et coupe la route avant le terre-plein, ce qui fait qu'avec mes enfants, nous pouvons nous retrouver face à un « mastodonte ». Je vous laisse imaginer le résultat. C'est du vécu. En résumé, je comprends l'extension mais <u>attention</u> .	Sécurité routière	Favorable
R 14	CHERAUD Norbert PLOUMAGOAR	Responsable du laboratoire qui contrôle, entre autres, le suivi de production des carrières CMGO. Deux techniciens sont en charge des essais sur les différents sites en Bretagne Nord.	Proximité	Favorable

	3/04	Favorable à l'extension du site de Tréglamus afin de pérenniser la présence d'un site de production de matériaux sur le bassin de Guingamp. Les entreprises locales de BTP ont besoin d'un site de proximité qui permet de limiter le trafic routier et l'empreinte carbone. Les nuisances environnementales sont connues et maîtrisées. Des contrôles environnementaux sont réalisés régulièrement dans le respect des exigences de l'arrêté préfectoral.	Bassin économique de Guingamp trafic routier limiter l'empreinte carbone	
R 15	ACTUEL TP Plouisy 9/04	SARL ACTUEL TP représentée par M. PORHEL, associé 7 salariés dont 1 + ½ poste en transport pour la carrière CMGO. Sommes pour le renouvellement et l'extension de la carrière ; primordial pour les années à venir d'avoir des matériaux de construction à proximité de nos chantiers, de pouvoir recycler nos gravats de chantier ; la carrière est : -dans un endroit très facile d'accès, aucune gêne sur la route qui mène à la carrière ; on ne passe pas dans les villages ; -le coût de l'énergie est très élevé : il faut de la proximité pour éviter d'avoir des transports onéreux ;	Proximité Recyclage Accès facile Coût transport	Favorable
		LETTRES		
L 1	Association Les amis de Koadar Paour Louarn 28/03	Dossier daté du 24/03/ 2024 remis et commenté par M. Jean-Marc L'ANTON, président de l'association. Ce dossier est composé des pièces suivantes : -note rappelant les manquements graves de l'exploitant : Historique de la carrière à partir de 1987, date de création d'un secteur de prélèvement de matériaux sur la commune de Tréglamus en vue de constituer les remblais de la mise à 2X2 voies de la RN 12 attenante ; -1991 : destruction d'un espace boisé classé en violation du POS de 1989) ; début d'exploitation de la carrière sans autorisation préfectorale ;	Manquements aux prescriptions des arrêtés préfectoraux	_____

		<p>-2011 : lors d'une enquête publique pour la création d'une « ferme photovoltaïque », nous apprenons par la presse d'après les déclarations du porteur de projet que... des boues toxiques sont toujours déposées en zone ND pas seulement issues de la carrière de Rubertzot mais d'autres carrières de la région ;</p> <p>-2012 : après deux ans de passivité de la mairie, le tribunal administratif saisi par l'association met en demeure le maire d'exécuter le jugement annulant la vente du chemin sous astreinte de 100 € par jour de retard. Il faut préciser que l'assiette du chemin a été exploitée dès 2009 et est environ 20m plus bas...</p> <p>-2014 : le tribunal administratif saisi en appel par le carrier confirme le caractère incontournable de l'annulation de la vente du chemin, sa remise en état et en circulation.</p> <p>-2015 : annulation du permis de la centrale photovoltaïque au motif de la toxicité des boues qui n'était pas prise en compte dans le projet. La vente du chemin n'est pas annulée. Le hangar à sable n'est pas construit. La commission de suivi s'est tenue avec un ordre du jour sérieux pour la première fois mais sans transmission de documents obligatoires.</p> <p>Le carrier vient de commencer à étendre son exploitation au-delà du périmètre autorisé sur des parcelles sollicitées en 2006 et qui avaient été retirées par le préfet dans son arrêté de 2007...</p> <p>-2016 : échanges avec le préfet sur cette infraction concernant cette exploitation sur périmètre non autorisé. L'association estime que l'exploitant a dépassé son autorisation d'extraction annuelle de 300 000 T, qui se trouve plus proche du double de ce volume. Ceci augmentant les nuisances, la rentabilité pour l'exploitant au détriment des riverains.</p> <p>L'association constatant que le hangar à sable n'est pas construit, demande des explications sur les mesures compensatoires modifiées.</p> <p>Cette même année, appel par le Préfet de l'annulation du permis de construire la centrale photovoltaïque.</p>	<p>Commission de suivi</p> <p>périmètre</p> <p>Hangar à sable</p>	
--	--	---	---	--

		<p>-reproches à la préfecture de ne pas contrôler les manquements constatables de l’exploitant ; -signale que les rapports d’inspections ne sont pas consultables sur Géo-risques pour cette exploitation ; - copie de lettre du Préfet en date du 14 décembre 2015 ; -copie de l’arrêté préfectoral du 9 mars 2007 avec quelques annotations en marge ; -copie d’un mail daté du 22 janvier 2022 à Monsieur le Maire de Tréglamus répondant à une invitation pour une réunion de comité de suivi en janvier 2022 : exposé des documents à présenter au comité de suivi ; -copie page Actu. Fr « Tréglamus et Saint-Adrien. Les carrières d’Hélary, refuges des grands corbeaux. 6 – pages extraites du dossier : -environnement humain : usages du bâti, VH p.8 -volet faune-flore – carte et parcellaire du plan de gestion p.65 -cartographie des sondages effectués en 2009 et 2011. DAE p.104 -coupe sud-ouest/nord-est DAE p.106 -tableau présentant les volumes de matériaux correspondants. DAE p.107 -plan d’ensemble au 1/1500 avec indication manuscrite des zones de régularisation foncière. -copie de la lettre d’envoi en date du 28 janvier 2019 de l’arrêté préfectoral portant modification des conditions d’exploiter la carrière de Rubertzot -au dos de la lettre délibération du conseil municipal de la commune de Tréglamus du 11 avril 2019 sur la vente d’une portion du chemin rural de Koar ar Paour Louarn à CMGO. -arrêté préfectoral complémentaire du 28 janvier 2019 (7 pages) et 2 pages de plans jointes.</p> <p><u>Dernier Document : concernant le projet :</u></p>	<p>Espèces protégées</p> <p>Impacts humains Plan de gestion Nord de la carrière</p> <p>Volume matériaux</p> <p>Régularisation foncière</p> <p>Modifications 2019</p>	
--	--	---	--	--

		<p>Comment contrôler ce carrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> -qui viole systématiquement toutes les lois et règlements depuis 30 ans, exploitant en dehors des zones autorisées, création de stations de lavage sans autorisation, dépose de boues polluées sur un secteur naturel du PLU, installation d'une centrale à bitume sans autorisation, création du concasseur sans permis de construire et en rasant l'Espace Boisé Classé qui pré-existait, pas de construction du hangar à sable, pas de plantations initiales etc... -Alors que l'État ne voit rien et ne sanctionne rien ! Voir nos derniers échanges avec le Préfet : hauteurs des paliers plus hautes qu'autorisée, largeur des paliers moins large qu'autorisée etc... <p>L'Autorité environnementale (AE) a demandé de comparer le projet avec les variantes : pourquoi une extension plutôt qu'une création ?</p> <p>Ce projet est un non-sens écologique : pour accéder aux cailloux à exploiter, il va falloir enlever entre 7 et 20 m de terre ! soit un million de m3 de tonnes de terre à déplacer, soit encore 2,2 millions de T de terre à déplacer pour un gisement exploitable de 1 600 000 m3 (voir p.107 du dossier de demande).</p> <p>Le volume à déplacer pour rien est égal à plus de la moitié du volume exploitable.</p> <p><u>Volet Faune :</u></p> <p>Rappelle que l'Ae considère les mesures d'évitement et de réduction insuffisantes. Suppression de haies bocagères exceptionnelles et suppression de 2 espaces boisés classés au PLU pour 56 700 m². Le carrier explique qu'il s'agit d'une friche et d'une zone plantée de pins exotiques.</p> <p>Ces espaces auraient dû être plantés au démarrage de l'activité. On doit donc les considérer comme des espaces naturels de qualité par définition de l'arrêté de 2007.</p>	<p>Variantes Avis MRAe</p> <p>Volumes extraits</p> <p>Espaces boisés</p>	
--	--	--	--	--

		<p><u>Déchets</u></p> <p>On ne parle pas des boues de lavage traitées au Praestol à raison de 176g/m3. Le Praestol a une DL 50 de 5j/kg. Dans chaque m3, il y a de quoi tuer un jeune humain de 35 kg à 50% de chances. Ces boues devraient être évacuées en centre de déchets ultimes et non dans la fosse ouest comme prévu.</p> <p>On espère 1 600 000 m3 de roches et 3 500 m3 de boues de lavage par an (étude de dangers). Sur 15 ans : 52 500 m3 de boues soit plus de 9t de Praestol 2515, de quoi tuer ou empoisonner 1 850 t de faune</p> <p><u>Terre végétale et remise en état</u></p> <p>Elle sera stockée sur le site. Où se trouve celle du site actuel sur 22 ha et 30 cm, soit 66 000 m3 ? Elle devait être stockée sur le site pour la remise en état. Pour rester vivante, elle devrait être stockée en merlons de 2 m de haut sur 4 m de large soit 16 500 m3 minimum : ça devrait se voir sur le site.</p> <p>12 000 m3 de terre végétale à conserver vont représenter un linéaire de 3 km de merlons : où sont les plans d'exploitation ? Ce problème a été maintes et maintes fois signalé. Cela remet en cause le projet final : il manque 22 ha de terre.</p> <p>L'Ae pointe un manque de précision dans la page 18 de son avis : « afin de s'assurer que la remise en état prête une attention suffisante à la qualité des sols, il serait opportun de définir l'origine des sols, les espèces ou essences envisagées, de mentionner leurs exigences (hydriques et trophiques) de préciser les modalités de réhabilitation des sols et de construire le suivi du succès de cette opération. »</p> <p><u>Espaces boisés classés</u></p>	<p>Praestol Déchets dangereux</p> <p>Remise en état Terre végétale</p> <p>Merlons</p> <p>Qualité des sols</p> <p>Avis MR</p> <p>Remise en état</p>	
--	--	---	--	--

		<p>Il n'est rien dit sur le déclassement des deux espaces boisés classés qui seront rasés : voir extrait du règlement graphique.</p> <p><u>Étude paysagère</u> L'étude paysagère est réalisée par un professionnel non reconnu. Depuis 2016, seuls les professionnels bénéficiant de paysagiste concepteurs sont reconnus comme ayant une formation suffisante pour réaliser les aménagements paysagers et les études paysagères. Cette étude n'a pas été expertisée par un Paysagiste Conseil de l'État : je suis paysagiste Conseil de la DREAL Bretagne ; Ce dossier n'a pas été vu par les 2 autres Paysagistes Conseil exerçant en Bretagne. Les Paysagistes Conseils de l'Etat sont des experts recrutés par l'État suite à un concours national, placés auprès des services déconcentrés de l'État pour une durée de 5 à 8 ans avant mutation et sont présents entre 2 et 3 jours par mois auprès de leur service d'attache. En tant que Paysagiste Conseil, je peux attester que les propositions paysagères de gestion du site et de remise en état sont très insuffisantes.</p> <p><u>Hydrologie</u> Le projet va créer le point le plus bas à des km à la ronde (à 7 km au nord, le Jaudy ou vers l'est à 6km dans les faubourgs de Guingamp. Au sud tous les reliefs sont nettement supérieurs à la cote 115m sur des dizaines de kilomètres, la cote actuelle de la fosse est de 142 m. Aucun sondage à cette profondeur n'a été réalisé, aucune expertise des sous-sols n'est disponible. Comment affirmer que le projet n'impactera pas le système hydrologique. Le PH amont du ruisseau de Kerhuel est de 7,6 et le PH aval de 8,3 (page 26 étude hydrologique). La carrière a un impact significatif sur le ruisseau, cette basicité est anormale en Bretagne. La basicité amont s'explique par le fait que le gneiss est basique.</p>	<p>Déclassement Espaces boisés Classés</p> <p>Paysagiste Conseil de l'État</p> <p>Fond de fouille niveau</p> <p>PH ruisseau Amont et aval</p>	
--	--	---	---	--

		<p>Pour la remise en état agricole des terrains remblayés, CMGO s’engage à les proposer à un agriculteur en bio. Ces pratiques agricoles permettront de limiter les risques de pollution de la nappe. Chiche !!! Les terrains sont en aval...</p> <p>En cas d’assèchement d’un des puits, CMGO s’engage à fournir au propriétaire de ces ouvrages une solution de substitution, forage ou paiement de la facture d’eau. On peut parier sur l’assèchement du puits.</p> <p><u>Régularisation foncière</u> Elle porte sur 1840 m² de terrains occupés illégalement depuis des années par le carrier. Un des terrains concernés a été racheté par le carrier 61 000 € pour 401 m². Rachat des autres terrains : à qui et à quel prix ?</p> <p><u>Exploitation</u> Le concassage de matériaux recyclés tels que les massifs de béton va nécessiter l'utilisation de BRH préalablement au concassage. Impact sur niveau sonore ? Aucun sondage sur les profondeurs d’exploitation justifiant de disposer de granulats de meilleure qualité. Dès 2014, le carrier exploitait en dehors de son périmètre autorisé, les roches étant de moindre qualité qu’attendu, particulièrement à l’est ; cela ne sera régularisé qu’en 2019 ! Volume exploitable : 2 615 000 m³ dont 12 000 m³ de terre végétale 673 000 m³ de découverte, 309 000 m³ de roche altérée, soit 994 000 m³ de terrassement, volume sain (sans certitude car sans sondage au-delà de 40m) : 1 600 000 m³. C’est délirant !</p> <p><u>Poussières</u></p>	<p>Assèchement de puits</p> <p>Régularisation Foncière</p> <p>Utilisation BRH Nuisances sonores</p> <p>Volume exploitable</p>	
--	--	---	---	--

		<p>Hangar à sable jamais réalisé ; Le Préfet alerté par l'association répond en 2015 que l'exploitant a décidé de ne pas faire le hangar à sable mais de réaliser à la place un transporteur à hauteur variable.</p> <p>En 2019, le Préfet prescrit l'obligation de construire un transporteur à hauteur variable. Donc pas réalisé en 2019 ; ce transporteur limitant les poussières, mesure imposée par cet arrêté de 2019 n'est pas réalisé.</p> <p><u>Concertation</u> La concertation avec les riverains a été très limitée (p175 à 177 du dossier de demande). Le comité de suivi se réunit à peu près annuellement mais les documents que le carrier doit remettre ou communiquer ne l'on jamais été sauf exceptionnellement où j'ai pu repartir avec un plan de la carrière. En réponse aux questions de l'Ae ; le carrier fait état d'un cahier de doléances mis à la disposition des riverains ; Question à la commissaire enquêtrice : l'avez-vous vu ?</p> <p><u>Réponse aux avis de l'Ae</u> Les extraits de l'avis de l'Ae auxquels répond le carrier sont soigneusement choisis. Il retient 15 extraits et on peut considérer pour 10 d'entre eux que la réponse est insatisfaisante voire fausse pour : -Le cahier de doléances mis à la disposition des riverains, -la terre végétale pour la remise en état du site qui a disparu sur les 22 ha en exploitation.</p>	<p>Poussières Hangar à sable</p> <p>Et transporteur à hauteur variable</p> <p>Concertation</p> <p>Communication De documents</p> <p>Cahier de Doléances</p> <p>Mémoire en réponse À l'avis de L'Ae</p> <p>Qualité du dossier</p>	
L 2	NICOLAS Guillaume Plouisy 02/04	Conducteur à la carrière de Tréglamus, en charge du chargement des véhicules de la clientèle. Afin de maintenir mon emploi et de retrouver mes collègues détachés sur d'autres sites dans l'attente d'une réouverture, j'exprime un avis favorable au projet.	Maintien de l'emploi	Favorable
L 3	M. et Mme Ch.	Ce projet est un désastre environnemental et écologique :	Volume	_____

+ an-nexe + obs 17	CORVELLER Rubertzot TREGLAMUS 3/04	<p>surface à décaper : 44527 m² - volume : 1 000 000 m³ – gisement : 1 600 000 m³ – cote fond de fouille 142 m.</p> <p>autant de déblais que de gisement. de 300 000 t on passe à 420 000 t. d'où progression du trafic interne et externe, tirs de mine, poussières.</p> <p>dans la demande : une nouvelle desserte pour l'accès via la D20 vers ancienne rn 12.</p> <p>la D20 traverse Rubertzot et Kérouan bordée de nombreuses habitations avec une trentaine de familles, nombreux jeunes enfants avec pas moins de 22 accès à celle-ci sur moins de 300 m.</p> <p>problème de sécurité : croisement poids lourd et véhicule léger s'avère difficile sans empiéter sur les accès privés.</p> <p>en 1987 :1 quinzaine de foyers, aujourd'hui le double avec des constructions très récentes sans doute liées au ralenti des 2 dernières années.</p> <p>12 personnes sur les 15 premiers foyers touchées par une maladie bien connue très grave : ratio inquiétant.</p> <p>En première loge depuis 37 ans, non à 17 ans de plus.</p> <p>En annexe : Plan de la D20 portion sortie carrière vers ancienne RN 12</p>	<p>Exploitable</p> <p>Sécurité Routière RD 20</p> <p>Impacts santé humaine</p>	
L 4	BOTREL Georges Pen ar Hoat TREGLAMUS 3/04	<p>Habitant Pen ar Hoat à 200 m à vol d'oiseau de la carrière, outré de la suite de ce projet :</p> <p>Volume exploitable</p> <p>Tirs de mine : + de 45 par an ; la faille de la pierre se dirige vers la hauteur du village de 70 habitants : craintes de dégâts irréversibles autour de 1500m.</p> <p>Les promesses tenues dans le dossier non crédibles car on nous tient que des mensonges et dans l'ignorance des faits accomplis.</p> <p>Ce projet est affaire de business pour CMGO.</p>	<p>Volume Exploitable Tirs de mine Vibrations</p> <p>Concertation Profits privés</p>	Défavorable
L 5	CORVELLER Christian Rubertzot TREGLAMUS 3/04	<p>Pour les supporteurs du projet soucieux de l'empreinte carbone :</p> <p>Pouvez-vous inciter le carrier à utiliser brouettes, pelles et pioches pour déplacer la couverture végétale de 1 000 000 m³ ?</p> <p>S'interroge sur l'activité négoce qui passe de 1 000 T à 50 000 T sans détail dans l'étude : belle progression pour l'empreinte carbone.</p>	<p>Empreinte Carbone</p> <p>Négoce de matériaux</p>	_____

L 6 = R 13	De ROUVRAY LE Porzou TREGLAMUS 3/04	Pièce jointe à observation sur registre : indication de la zone évoquée dans l'observation. Plan de localisation « sécurité routière »	Sécurité routière	_____
L 7	LE MERLE Stéphanie BEGARD 4/04	Salariée de la carrière. Avis favorable pour maintien de son emploi car dans un futur proche ce site sera la seule carrière CMGO des Côtes d'Armor.	Emploi	Favorable
L 8	Point P PLOUARET 4/04	Entreprise POINT. P Matériaux de construction L'agence POINT P de Plouaret est cliente de la carrière de Tréglamus depuis des dizaines d'années. Lors de l'arrêt, nous nous sommes approvisionnés depuis la carrière de Plouëc du Trieux qui va arrêter sa production à la fin du premier semestre 2024. La carrière de Tréglamus est nécessaire pour garantir nos approvisionnements ; il est nécessaire d'y fabriquer à nouveau des granulats.	Proximité Fermeture carrière de Plouëc du Trieux	Favorable
L 9	SARL ETA LE MERLE LOUARGAT 8/04	La SARL réalise des travaux agricoles pour les exploitations agricoles. Il est nécessaire d'avoir des matériaux de carrière à proximité de Louargat. Souhaite la reprise rapide de l'exploitation.	Proximité	Favorable
L 10	TOUDIC Alain E.T.A. BEGARD 8/04	Entreprise de travaux agricoles assurant depuis de nombreuses années l'entretien des abords de la carrière (taille des arbres, chemin de contournement, débroussaillage) ; favorable à la poursuite de la carrière.	impact économique	Favorable
L 11	URVOY BEGARD 9/04	La directrice de l'entreprise : Fabricants de produits en béton et producteur de béton prêt à l'emploi. La carrière est située à 12 km de l'usine. L'arrêt nous a contraint à nous approvisionner à 30 km d'où augmentation significative des coûts et du nombre de camions à rouler.	Impact économique Empreinte carbone	Favorable
L 12	LACHIVER Bâtiment GURUNHEL	Le gérant : Entreprise de gros-œuvre : nécessité de disposer de carrières de proximité pour nos chantiers de constructions et recevoir nos déchets inertes.	Proximité	Favorable

	9/04	Construction d'un pavillon : 80 T de matériaux + béton prêt à l'emploi, blocs béton etc... Les excavations engendrent une quantité de 40 T de déblais inertes.	Stockage de déchets inertes Exemple pour 1 pavillon	
L 13	EURL GUILLERME Ferrailles GRACES 9/04	Cédric GUILLERME : Entreprise spécialisée dans la récupération de ferrailles, de déchets, mise à disposition de bennes pour la collecte et le recyclage de déchets. A développé une activité de bennes spécifiques pour récupérer les déchets des centrales à béton dont les camions toupies. Nous recherchons pour chaque déchet récupéré, la meilleure filière de recyclage. Nous livrons cette carrière en vue de leur valorisation. Favorable au projet pour la pérennité de cette activité.	Impacts économiques Recyclage déchets	Favorable
L 14	LE MELLAY Jannick et Gabriel TREGLAMUS 9/04	Habitons la commune depuis 1974. En connaissance des documents importants depuis 1987 à ce jour : nous sommes opposés fermement à ce projet. Véritable non-sens écologique ; lourdes répercussions environnementales et sanitaires déjà très mal contrôlées. En 2024, comment peut-on oser présenter un projet aussi démesuré n'apportant aucune amélioration sur la gestion de l'eau déjà déplorable sur la commune.	impacts environnementaux qualité de l'eau	Défavorable
L 15	SARL EMBELLICOUR PEDERNEC 8/04	Frédéric LE VERGER, gérant : Remise en propre de ce courrier pour solliciter une réouverture de la carrière. Entrepreneur depuis 15 ans à 6 km, cette réouverture est importante dans l'organisation et l'optimisation de nos chantiers.	Proximité coûts	Favorable

		REGISTRE ÉLECTRONIQUE ET E. MAILS (PRÉCÉDÉES du signe @)		
Obs 1	Anonyme 15/03	Pour le maintien de l'extraction dans la carrière de Tréglamus. Ce pour la proximité des chantiers, l'économie circulaire et la continuité des emplois.	Impact économique Économie circulaire emploi	Favorable
Obs 2	LE CANN Yvon GUIPAVAS 15/03	Il est important pour le développement de l'économie et de l'industrie dans le secteur que cette demande d'autorisation aboutisse.	Impact économique	Favorable
Obs 3	LE TALLEC Olivier LANRODEC 19/03	La carrière de Tréglamus est indispensable pour ravitailler les chantiers et les centrales du secteur. La carrière a de très bons matériaux	Impact économique Qualité des matériaux	Favorable
Obs 4	L'ANTON Jean-Marc TREGLAMUS 19/03	Président de l'association des Amis de Koad ar Pour Louarn Annonce visite lors de la permanence du 28 mars 2024. Demande une longue plage horaire afin de tenir au courant le CE des méthodes du carrier et afin d'échanger sur les grandes lacunes du dossier.	Prise de Rendez-vous permanence	Défavorable
Obs 5	BOURGES Déborah Le Quévez TREGLAMUS 20/03	Inquiétude quant au rapprochement de la zone d'exploitation du lieu dit Quevez. Également quant aux émissions de poussière déjà plus que présentes lors du peu d'activités de la carrière. Et à l'intensité sismique émise, très surprenante. Questionnement sur la fragilisation des terrains et des structures / habitations alentours.	Impacts sur lieu dit Quévez Poussières Vibrations Impacts sur terrains et bâti	Défavorable
Obs 6	Anonyme 25/03	Que vont devenir les salariés ? Ceux sont quand même plus de 10 emplois concernés.	Activité économique Maintien de l'emploi	Favorable

		Où allons-nous nous approvisionner pour tous nos travaux (communes, privé) ? Que faites-vous de l'empreinte carbone si vous n'autorisez pas l'extension ? Plus de camions sur les routes ... Et l'activité économique ? l'impact sur les petites et moyennes entreprises ?	Empreinte carbone	
Obs 7	MERRER Philippe RENNES 26/03	Travaille pour une société spécialisée dans le matériel de carrière. Me déplaçant sur le Grand Ouest, j'ai constaté le manque cruel de carrière dans ce secteur, ce qui entraîne des déplacements nombreux de transport de granulats (avec la pollution induite) qui pourraient être évités.	Manque de carrières sur secteur transport Limitation pollution	Favorable
Obs 8	Anonyme 27/03	Oui à la réouverture et production de la carrière. Raisons économiques et stratégiques par souci de moins de pollution due au transport.	Activité économique transport Limitation pollution	Favorable
Obs 9	GRACIET Plouisy 29/03	Impact très important de la carrière sur les emplois de CMGO ou entreprises locales et les partenaires Impact écologique sur bilan carbone des camions devant aller chercher des matériaux à plusieurs dizaines de kms, avec impact sur le coût dans un contexte économique compliqué. Service pour les riverains des communes voisines.	Impact économique Impact écologique (transport et limitation de pollution Service aux particuliers	Favorable
Obs 10	POIGNONNEC Jérémy PLOUMAGOAR 29/03	Chauffeur dans une entreprise locale ; avons besoin de tarifs compétitifs et en faire bénéficier notre clientèle, la population Guingampaise.	impact économique local	Favorable
Obs 11 = L 1	L'ANTON Jean-Marc 8 Rumin TREGLAMUS 29/03	Président de l'association des riverains : les amis de Koad ar Paour Louarn, nom du petit bois qui préexistait à la carrière. Menons une veille depuis des années sur la carrière. Rappelons dans un document les éléments factuels des manquements depuis 37 ans. Pièce jointe :	Voir L 1	_____

		Note rappelant les principaux manquements graves de l'exploitant de la carrière de Rubertzot depuis 37 ans. Doublon avec dossier L1 déposé en mairie le 28/03) : voir L1		
Obs 12	L'ANTON Jean-Marc 8 Rumin TREGLAMUS 29/03	Document joint : échanges avec le Préfet. Doublon avec dossier L1 déposé en mairie le 28/03) : voir L1	Voir L 1	_____
Obs 13	L'ANTON Jean-Marc 8 Rumin TREGLAMUS 29/03	3ème et dernière contribution : Le projet est une véritable aberration environnementale et économique : il va falloir décaper la terre végétale du site pour 12 000 m3 entre 7 et 20 m d'épaisseur soit 673 000 m3 Avant d'arriver à la roche altérée pour 309 000 m3 (roche peu exploitable) avant d'arriver à la roche saine pour 1 600 000m3 estimée. Il va donc falloir enlever 1 000 000 de m3 pour exploiter 1 600 000 m3. Un million de m3 c'est 100 000 aller-retours de camion bennes (10 m3 soit 25 à 30 T de déblai). C'est proprement hallucinant de bêtise. L'impact sur la faune est très mal évalué : études anciennes, périmètre d'évaluation restreint, destructions d'espèces protégées etc... Le rythme d'exploitation va considérablement exploser : +40% de granulats, + 85% d'apports de stériles, +4900% pour le négoce ! la remise en état n'est pas réaliste : il n'y a plus la terre végétale sur le site pour la remise en état proposée : la terre végétale des 22 ha actuellement exploités a été vendue il y a bien longtemps. Il y a bien d'autres arguments pour dire non à ce projet, sans compter les manquements dans le dossier. Les observations sont détaillées dans le document joint « analyse dossier d'enquête ». Le doc analyse a été mis à jour et complété suite à la rencontre avec la commissaire enquêtrice.	Volumes Terre végétale Roche altérée Roche saine Impacts sur la faune Qualité étude d'impact Études anciennes Destruction Espèces protégées Augmentation de l'exploitation Remise en état	_____

<p>Obs 14</p>	<p>CARO Alan PLERIN 01/04</p>	<p>M. Alain CARO, membre de la CDNPS formation carrières : Après lecture du dossier et irrégularités passées sur la carrière ne peut être favorable au projet. Lettre en pièce jointe en date du 1^{er} avril 2024 (6 pages) Après lecture complète du dossier de plus de 600 pages : -il est noté que le bureau d'accueil et la bascule seront déplacés ; - A quelle date ? et où ? Il n'y a pas de plan mentionnant la nouvelle implantation ? -Où est installé le décrotoir ? (pas situé sur aucun plan) -le total du trafic de camions passera de 194 camions/j à 451 (page 66) ? soit plus que doublé et ceci étant une estimation. -il n'est pas fait mention de tirs de mine entre le 17/12/2019 et le 7/09/2020 ? Ni non plus depuis 2020 (la carrière a arrêté son activité en 2022 (?), le volume autorisé ayant été atteint ou dépassé, mais aucune notion de cet arrêt d'activité dans le dossier ? -Tous les rapports sur l'empoussiérage sont illisibles et pas possible de les interpréter. A quoi servent des analyses, si on ne peut les lire, comprendre et exploiter ... -Au sujet de la présence d'autres carrières dans un rayon de 20 km autour de Tréglamus, il y a des oublis... Le plan joint n'en mentionne que 4 <u>Il y a également en activité :</u> -Carrière de Saint-Adrien (<u>groupe CMGO</u>), 400 000 t/an -Plouëc du Trieux (Conseil départemental, 250 000 t/an -Mantallot (<u>groupe CMGO</u>), 400 000 t/an -Calanhel (Brandefert) 500 000 t/an C'est quand même étonnant que les 2 carrières en activité du même groupe aient été oubliées dans cette demande ? De nouvelles carrières n'étant pas créées pour des raisons écologiques, d'emprises sur les terres agricoles, de contestations etc.... celles à l'arrêt</p>	<p>Situation des bureaux, bascule Décrottoir Trafic routier Tirs de mine : dates Arrêt d'activité en 2022 ? Rapport sur empoussiérage Carrières rayon 20 km</p>	<p>Défavorable</p>
---------------	---------------------------------------	---	---	--------------------

		<p>pouvant être réactivées dans des délais rapides ... devraient être mentionnées ou prises en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Bégard (<u>groupe CMGO</u>) à l'arrêt ??? -Goudelin à l'arrêt -les relevés sonores (dossier 2, page 12) ont été faits quel jour et à quelle heure ? -Dans plusieurs dossiers il est noté des volumes en tonnes, puis après un M3 : Cela induit en erreur le lecteur novice qui n'a pas la conversion en tête... - N'aborde pas la partie faune/flore n'étant pas spécialiste, demande de tenir compte du rapport de la MRAe et mentionne les nids de corbeaux et faucon pèlerin qui vont être dérangés par le remodelage des zones. - Le plan d'eau aura une surface de 6,5 ha et une profondeur de 30 à 60 m. Des mesures de sécurité importantes seront à mettre en œuvre. <p>6 accidents survenus à l'été 2023 sont cités ; L'avant dernière page de la contribution représente un article de presse relatant un accident mortel dans un plan d'eau de la commune de Laillé en Ille-et-Vilaine. En conclusion : ne peut valider cette demande au vu des articles des A.P. non respectés et se rallie à toutes les recommandations de la MRAE.</p>	<p>Dates relevés sonores</p> <p>Présentation volumétrie</p> <p>Faune / flore</p> <p>remise en état sécurité</p> <p>risque de noyade</p>	
Obs 15 + R 10	LE FAUCHEUR Philippe 1 Rubertzot TREGLAMUS 01/04	<p>Ce projet est une aberration : pour accéder aux cailloux convoités, un déplacement d'un volume de 1 Mm3 pour un gisement de 1 600 000 m3 sans certitude de la qualité de la roche.</p> <p>Les agriculteurs recherchent de la surface à cultiver 4,7 ha seront sacrifiés. Des centaines de mètres de haies bocagères arasées, des bois classés au PLU supprimés.</p> <p>Site en sommeil depuis quelques années. Nuisances supportées depuis 1987 : bruit, poussières, tirs de mine...</p> <p>Si le projet abouti, les nuisances vont s'amplifier car la production passera de 300 000 à 420 000 T/an. Le négoce passera de 1000 à 50 000 tonnes</p>	<p>Volumes</p> <p>Terre végétale</p> <p>Terres agricoles</p> <p>Haies</p> <p>Nuisances sonores</p> <p>Poussières</p>	_____

		/an. Qu'est ce qui se cache sous cette appellation ? le trafic routier passera de 89 à 204 camions/jour, avec ajout d'une unité supplémentaire de concassage criblage. Désastre écologique.	Vibrations Négoce augmenté Trafic routier Unité de concassage suppl. Désastre écologique	
Obs 16	Anonyme	Défavorable au projet d'agrandissement de la carrière. On ne peut pas tout accepter pour raisons économiques au profit de quelques-uns et continuer de détériorer notre bien commun environnemental. Suite aux dernières règles d'urbanisme concernant l'emprise sur les terres agricoles, est-il normal de perdre + 3ha pour une extraction de roche de mauvaise qualité ? Solidarité aux riverains qui voient leur patrimoine dévalorisé. Signé : les Cocagnards.	Impact économique Vs Bien commun environnemental Terres agricoles Dévalorisation du patrimoine	Défavorable
Obs 17	M. et Mme CORVELLER Christian Rubertzot TREGLAMUS 01/04	Désastre environnemental et écologique. Rappel des volumes à décapier avant d'atteindre les surfaces exploitables : Surface à décapier : 44 527 m ² Volume : 1 000 000 m ³ Gisements : 1 600 000 m ³ (voir la qualité), fond de fouille : 142m. Bientôt autant de déblais que de gisement. De 300 000 à 420 000 m T, belle progression engendrant du trafic, des tirs de mines, poussières... Demande d'une nouvelle desserte pour l'accès via la D20 vers ancienne RN 12 : traversée de Rubertzot et Kerouan bordée de nombreuses habitations (30 familles, de jeunes enfants, 22 accès à la D20 sur moins de 300 m.	Impacts environnementaux Volumes et gisement Nuisances aux riverains Nouvelle desserte D20 Sécurité routière	Défavorable

		<p>Aujourd'hui le croisement d'un poids lourd et d'un véhicule léger s'évère difficile sans empiéter sur les accès privés.</p> <p>En 1987, Rubertzot et Kerouan comprenaient 15 foyers aujourd'hui le double avec des constructions très récentes liées au ralenti de l'exploitation sur ces 2 dernières années...</p> <p>Sur les 15 premiers foyers, 12 personnes touchées par une maladie très grave.</p> <p>En première loge depuis 37 ans, n'acceptons pas 17 ans de plus ...</p>		
Obs 18	BEREAUX Guillaume PABU 01/04	<p>A habité à Rubertzot pendant 40 ans, opposé au projet qui va à l'encontre de toutes les recommandations que l'on fait aujourd'hui pour protéger l'environnement. Aujourd'hui, on plante des haies ; on préserve la biodiversité, les terres agricoles ; on classe bois et talus.</p> <p>À quoi servent les lois ? CMGO a-t-il respecté tous ces engagements auparavant ?</p> <p>Aujourd'hui nous devons nous engager à respecter l'environnement et changer nos pratiques. Or ce projet est nuisible à l'environnement et aux riverains (trafic routier, bruit). Aucune compensation ne sera à la hauteur de la destruction de ce paysage.</p> <p>Qui veut croire qu'un agriculteur va venir sur ces terres remises en état ? Encore moins un agriculteur bio ! Après une carrière il n'y a qu'un trou avec de l'eau et un paysage minéral !</p>	<p>Impacts environnementaux</p> <p>Haies</p> <p>Nuisances aux riverains</p> <p>Paysage</p> <p>Remise en état</p>	Défavorable
Obs 19	Anne 01/04	<p>Parlons des points suivants :</p> <p>-Raisons écologiques : cette carrière devient une mine à ciel ouvert, pour récupérer en dépit du bon sens des cailloux à plus de 20m de profondeur. Pourquoi s'obstiner à s'attaquer à un de rares endroits où les sols sont très profonds, qui retient bien l'eau et qui constitue un véritable château d'eau local ?</p> <p>Le doublement du trafic des camions est-il un facteur favorable à l'environnement ?</p>	<p>Impacts sur eaux Souterraines</p> <p>Trafic routier</p>	Défavorable

		<p>-Raisons de service : pourquoi n’y a-t-il eu aucune étude complémentaire concernant les autres carrières locales à moins de 20 km (Saint-Adrien, Ploeuc du Trieux, Mantallot, Calanhen) ?</p> <p>-Raisons économiques : est-il normal que l’on massacre l’environnement pour des intérêts privés ?</p> <p>Le bruit des tirs de mines, la poussière générée, le trafic routier et les dangers liés à ce trafic, rendent ce projet insupportable pour les riverains.</p> <p>Non à l’extension de l’exploitation de la carrière de Rubertzot !</p>	<p>Alternatives au projet</p> <p>Intérêts privés</p> <p>Nuisances aux riverains</p>	
Obs 20	TALBOT Jeanne 01/04	<p>Soutient l’action de l’association des amis de Koad Ar Pour Louarn depuis des années contre la carrière de Rubertzot.</p> <p>Le projet d’extension de la carrière pour 17 années supplémentaires est contraire à la protection de l’environnement. Nous ne voulons pas de cette nouvelle nuisance.</p>	<p>Impacts environnementaux</p>	Défavorable
Obs 21	L’ANTON Jean-Marc 8 Rumin TREGLAMUS 01/04	<p>Sauf erreur, le négoce de matériaux n’est pas autorisé par le PLU selon le dossier de demande d’autorisation page 44. Or il va passer de 1000 T actuellement à 50 000 T par an. Outre qu’il n’est pas autorisé, il n’est rien dit sur la nature de ce négoce. On comprend bien que compte tenu des travaux colossaux qu’il va falloir faire, préalablement à l’accès aux cailloux de médiocre qualité, la rentabilité du projet soit très limite. Que sont ces matériaux à négocier ? pour un tel volume ? Vont-ils impacter encore le bilan CO2 du projet ?</p> <p>- le traitement des boues de lavage au Praestol 2515 n’est pas détaillé dans le dossier, or cette matière est dangereuse. Ce traitement était détaillé dans la demande de 2007. Compte-tenu des problèmes que ce traitement est susceptible de causer à l’environnement (voir le calcul de la toxicité de la note de ma contribution n°13), il est tout à fait anormal que cela ne soit pas traité dans l’étude d’impact.</p>	<p>Négoce de matériaux</p> <p>Autorisation</p> <p>Nature des matériaux</p> <p>Impacts sur bilan carbone</p> <p>Traitement des boues de lavage</p>	

		<p>-L'abattage d'allées d'arbres ouvertes à la circulation publique, nécessite une autorisation spéciale au titre de l'article L 350-3 du code de l'environnement. Sauf erreur, c'est le cas des 500 ml de haies bocagères à abattre le long du chemin de contournement (qui devait en outre être plantées d'essence locale côté carrière, ce qui n'a pas été fait).</p> <p>Compte-tenu des manquements ou oublis du dossier, demande à la commissaire enquêtrice le report de la clôture de l'enquête publique afin que le carrier et/ou les administrations répondent aux profondes interrogations que ce dossier soulève.</p>	<p>Chemin de contournement</p> <p>Demande de Prolongation d'enquête</p>	
Obs 22	L'ANTON Jean-Marc 8 Rumin TREGLAMUS 01/04	Doublon avec observation précédente.		Doublon
Obs 23	Jean Pol 01/04	Comment en 2024 peut-on encore envisager de développer des extractions sans regarder l'impact environnemental. Les centaines de camions qui vont perturber le voisinage et déverser des tonnes de CO2 peuvent-ils être encore accepter de nos jours ?	<p>Impacts environnementaux</p> <p>Trafic routier</p>	Défavorable
Obs 24	Jean Pol 01/04	Doublon de l'obs 23		Doublon
Obs 25	TANGUY Tom Mousteru 01/04	<p>Opposition à l'extension et au renouvellement car conséquences néfastes et durables sur notre environnement, notre santé, notre qualité de vie :</p> <p>1 – impact environnemental : dégradation de l'écosystème local, faune, flore, ressources naturelles de la région ;</p> <p>2 - Risque pour la santé : polluants atmosphériques et nuisances sonores augmentant les risques de problèmes respiratoires et de stress ;</p> <p>3 – dégradation du paysage : altération du paysage naturel de Tréglamus ;</p> <p>Demande le rejet de la demande d'extension de la carrière ;</p>	<p>Impacts environnementaux</p> <p>Santé humaine</p> <p>Paysage</p>	Défavorable

Obs 26	Stéphane TREGLAMUS 2/04	En charge de la partie commerce de granulats pour CMGO : clients professionnels et collectivités tous inquiets sur la question de l'approvisionnement en matériaux et le souci d'accès à la ressource si le projet n'aboutit pas. Ils parlent de : proximité, approvisionnement en local, activités, emplois directs et indirects qui en découlent. Pour le projet. Les études d'impacts et autres ont été effectuées et prises en compte par CMGO.	Impact économique Proximité Accès à la ressource Emploi	Favorable
Obs 27	BOUBENNEC Thierry LANNION 2/04	Travaillant dans une collectivité, Lannion, achat de matériaux pour la voirie et les chantiers. Des centaines d'emplois pourraient disparaître sans l'extension : au sein de la carrière, les chauffeurs, les ouvriers du TP...	Accès à la ressource emploi	Favorable
Obs 28	MILON Martine TREGLAMUS 3/04	Habite Rubertzot depuis 37 ans et subit les désagréments de la carrière : bruit, poussières, vibrations importantes lors des tirs de mines ; constate des fissures sur ma maison, sur la dalle extérieure et sur le mur d'enceinte. Relations avec les vibrations ; tout tremble !!! Je ne veux pas revivre cela 17 ans de plus ; le quartier Rubertzot-Kerouan a assez supporté ; Faire sortir les camions sur la D 20 me semble une aberration vu le nombre de familles et enfants y habitant et au vu de la largeur de la route qui rend délicat les croisements ; La valeur de nos maisons sera impactée.. Le carier ne respecte pas depuis le début de l'exploitation les divers arrêtés et réglementation imposés. Les autorités préfectorales ne les font pas respecter. Choquée d'apprendre l'utilisation d'un produit très dangereux : Le praestol 2515. Que devient ce produit dans la nature ? impacts sur la santé des riverains, la faune, la flore et l'eau. Donne son soutien ainsi que mon compagnon à l'association de défense Les amis de Coad ar Paour Louarn pour défendre nos intérêts.	Impacts humains Bruit Poussières, Vibrations Fissures Trafic routier sur RD 20 Dépréciation immobilière Respect réglementation Boues de lavage et Praestol 2515 Soutien de l'association	Défavorable

		Opposés pour défendre la tranquillité, l'esthétiques de notre environnement déjà bien impacté et l'écologie.	de Coad Ar Paour Louarn Paysage Impacts environnemen- taux	
Obs 29	NOWACKI Vincent LANNION 3/04	Collaborateur de la ville de Lannion : Matériaux nécessaires pour travaux d'enfouissement de réseaux, réfection de trottoirs et chaussées. En cas de manque sur un site de proximité, devrions nous approvisionner plus loin en France ou à l'étranger.	proximité	Favorable
Obs 30	Association Glaz Natur 3/04	Fédération Glaz Natur représentée par son président, Dominique Guiho, sous forme de lettre (1 page) en document joint : -Les rapports sur l'empoussiérage (dossier n°2 pages 201 à 210) illisibles. Pas de possibilité de les interpréter ou de porter des analyses nécessaires pour des propositions d'amélioration. Pas mentionnée la présence d'autres carrières dans un rayon de 20 km dont 2 du même groupe. Demande une suspension d'enquête en attente de ces compléments pour une parfaite information du public.	Présentation du dossier empoussiérage Carrières rayon 20 km Demande de Suspension d'enquête	Défavorable
Obs 31	TALBOT Jules MONTREUIL 3/04	Exprime son soutien à l'association : les amis de Koad Ar Pour Louarn ainsi qu'à son action contre ce projet : -projet qui aurait de lourdes répercussions environnementales, sanitaires et sociales	Soutien à l'association Amis de Koad ar Pour Louarn	Défavorable
Obs 32	PALETOU Mathilde MONTREUIL 3/04	Exprime son soutien à l'association : Projet aberrant. Merci de respecter la biodiversité et les riverains	Soutien à l'association Amis de Koad ar Pour Louarn	Défavorable
Obs 33	SIEVERS LE FLEM B.	Exprime son soutien à l'association : les amis de Koad Ar Pour Louarn	Soutien à l'association	Défavorable

	RENNES 3/04		Amis de Koad ar Pour Louarn	
Obs 34	Association Glaz Natur 4/04	Fédération Glaz Natur représentée par son président, Dominique Guiho, sous forme de lettre (2 pages) en document joint : Le courrier est daté du 3 avril 2024 et mis en copie au Préfet des Côtes d'Armor et au Président du Tribunal administratif. Il rappelle la motivation justifiant la demande de suspension d'enquête exprimée dans la lettre sous l'observation Obs 30 et rajoute la liste des manquements présentés par l'association « Les amis de Koar ar Pour Louarn" pour réitérer la demande de suspension d'enquête.	Demande de Suspension d'enquête	_____
Obs 35	LE GENTIL Clémentine	Salariée de CMGO : Le projet répond à un besoin local en matériaux. Matériaux utilisés dans un rayon de 50 km maximum. La fermeture du site entraînerait des coûts supplémentaires pour accéder à la ressource, coûts répercutés sur les chantiers du BTP et donc payés par les contribuables. La production de granulats est non délocalisable. La production répond à un besoin croissant en matériaux pour la construction et l'entretien des routes, espaces publics, maisons et logements collectifs, hôpitaux écoles que chaque citoyen de Guingamp- Paimpol Agglomération utilise (5,3 T consommés par an et par habitant par an et par habitant en France). Dossier mené depuis plusieurs années en concertation, avec des experts pour éviter au maximum les effets de l'activité sur le voisinage et l'environnement. Recyclage et valorisation de déchets et matériaux sont au cœur des préoccupations de CMGO pour économiser la ressource naturelle et bâtir plus responsable.	Proximité Coûts Intérêt général Concertation amont Recyclage Valorisation déchets	Favorable
Obs 36	HERVIOU Jean-Louis	Chef d'agence Point P de Guingamp.	Impact économique	Favorable

	PLOUISY 4/04	L'agence Point P est cliente de la carrière depuis des dizaines d'années. Lors de l'arrêt de la production de ce site, nous nous sommes approvisionnés à la carrière de Plouëc du Trieux qui va arrêter sa production à la fin du 1 ^{er} semestre 2024. Pour garantir nos approvisionnements dans le futur et maintenir une concurrence, il est nécessaire que la carrière de Tréglamus produise à nouveau du granulats. Soutien au projet.		
Obs 37	LE BLEIS Fabienne 4/04	Le projet de poursuite de l'activité s'inscrit dans un besoin basique d'usages quotidiens : routes, voies cyclables, trottoirs ; sans ces routes, perte en accès et mobilité sur le territoire ; impact sur le tourisme ; Enfouissement de réseaux nécessaires ; les logements, hôpitaux, crèches, accueil des citoyens et du public, les commerces nécessitent les matériaux extraits des carrières ; Proximité nécessaire sinon les coûts des chantiers augmenteront et risque de pénurie de matériaux. Les carrières ferment quand les besoins sont toujours aussi forts. Le trafic des camions augmentera afin de compenser la distance pour trouver les matériaux....	Impact économique et Intérêt général Proximité coût	Favorable
Obs 38	GUELAT Sylvie BOURBRIAC 4/04	Besoin de matériaux pour les constructions et l'entretien des routes. Les carrières disparaissent et mettre des camions sur les routes pour rechercher des matériaux n'est pas en cohérence avec le problème de rejets de CO2.	proximité Intérêt général	Favorable
Obs 39	GODEFROY Emmanuel BOURBRIAC 4/04	Pour l'agrandissement de la carrière pour maintien de l'emploi de mon père sur place.	Maintien de l'emploi	Favorable
Obs 40	ROQUES Emmanuel 4/04	Soutien à ce projet qui répond à des besoins locaux, au maintien de l'emploi et participe à l'économie locale, éviter un approvisionnement sur de longues distance.	Maintien de l'emploi proximité	Favorable

Obs 41	CORVELLER Angélique MILON Cyrille LOUARGAT 4/04	Anciens Cocagnards du quartier de Rubertzot et Kerouan, avons vu le terrain de jeu de notre enfance détruit par l'installation de cette carrière. Avons subi pendant des années des nuisances : poussière, tir de mines, vibrations, bruit de concassage, trafic des camions.. Au vu des chiffres annoncés par le carrier, nous pouvons imaginer notre futur paysage entre carrière actuelle et Le Quévez : parcelles disparues. Véritable désastre écologique et environnemental, impact faune, flore, qualité de l'eau et santé des riverains. Opposés et soutien à l'association « les amis de Koad ar Paour Louarn »	Impacts humains poussière Tirs de mines Vibrations Bruits Trafic camions Soutien à l'association Amis de Koad ar Paour Louarn	Défavorable
Obs 42	LE FAUCHEUR Anne-Marie 4/04	Cette extension va utiliser des terres agricoles, risquer de polluer les sols, l'eau, détruire des zones boisées, trafic important de camions (204/J) ; Nuisances quotidiennes aux riverains depuis plus de 35 ans ; Non-respect des prescriptions par le gestionnaire... Devons être vigilants à l'environnement tout en préservant la qualité des habitants de ce territoire.	impacts environnementaux terres agricoles impacts humains	Défavorable
Obs 43	L'ANTON Jean-Marc TREGLAMUS 5/04	Au nom de l'association, je me permets une troisième contribution car il apparaît important de rassurer les gens qui veulent avoir du caillou près de chez eux, qui ont absolument besoin de ceux de Tréglamus, et qui ne se seraient pas aperçus que cette carrière est à l'arrêt depuis plus de deux ans.. Puis, reprise de l'argumentation développée aux obs. 11, obs 12, obs 13 et L1...	Respect réglementation	_____
Obs 44	LE REST Fabien LOUARGAT 5/04	Pour l'extension de cette carrière étant commerciale dans le négoce de matériaux ; avons besoin de tarifs compétitifs et d'en faire bénéficier notre clientèle ...	Impacts économiques	Favorable
Obs 45	GODE Gaétan	Favorable au projet : permet d'avoir des matériaux à proximité à prix attractifs pour entretien des voies communales.	proximité	Favorable

	Plouec du Trieux			
Obs 46	Gildas LANNION 5/04	Carrière indispensable pour la région du Trégor ; carrières de plus en plus rares ; la fermer serait une erreur (distance pour se fournir en matériaux) ; Maintien des emplois ;	Proximité Maintien emploi	Favorable
Obs 47	Anonyme 5/04	Favorable au projet afin d'avoir des matériaux à proximité.	Proximité	Favorable
Obs 48	BIAN Daniel Vannes 05/04	Soutien l'association les amis de Koar ar Paour Louarn . Préjudiciable aux habitants de Tréglamus pas seulement aux riverains. Les nuisances vont s'accroître.	Impacts humains	Défavorable
Obs 49	BIAN Daniel 05/04	Doublon de l'obs 48		Doublon
Obs 50	BIAN Daniel 05/04	Doublon de l'obs 48		Doublon
Obs 51	LE JEUNE Ronan PLOUMAGOAR 6/04	Guingamp et ses alentours sont alimentés par des carrières situées à 20-30 km. La carrière permettrait de limiter le transport vers les chantiers guingampais et donnerait plus d'attractivité au secteur. Pérennise les emplois dans la région.	Proximité Coût Emploi	Favorable
Obs 52	LUCAS Véronique BOURBRIAC 6/04	Favorable au projet d'extension et au renouvellement de l'autorisation : -point de vue économique : emplois pour salariés et sous-traitants, secteur de Guingamp sinistré, doit conserver ses entreprises ; prix d'une tonne de granulats double tous les 30 km. -point de vue écologique : une tonne de granulats transportée à 30 km émet autant de CO2 qu'il en a fallu pour sa fabrication : 4 kg deCO2 par tonne.	Impacts économiques Emploi Coût Impacts économiques CO2	Favorable
Obs 53	Anonyme TREGLAMUS 6/04	Installés depuis quelques années sur la commune, avons connaissance de l'existence de la carrière à proximité et donc de ses nuisances éventuelles. Primordiaux : emploi et proximité des matériaux	Emploi proximité	Favorable

Obs 54	CORVELLER Patricia TREGLAMUS 6/04	Ferme opposition au projet : -impact environnemental : dégradation de l'écosystème local, déjà altérée dans les précédentes années d'exploitation -risque pour la santé : polluants atmosphériques, nuisances sonores (problèmes respiratoires, stress et autres pathologies) -dégradation du paysage : altération du paysage naturel de Tréglamus compromettant le caractère esthétique et la valeur environnementale de la région Demande le rejet aux autorités compétentes.	impacts environnementaux santé paysage	Défavorable
Obs 55	RAGUIN Bertrand 7/04	La région Bretagne est souvent citée pour la pollution de ses eaux vives et de ses nappes phréatiques. Une carrière à ciel ouvert ne peut que contribuer à favoriser cette pollution. Les quelques emplois maintenus n'ont pas d'intérêt par rapport aux dépenses pour se ravitailler en eau potable.	eaux souterraines eau potable	Défavorable
Obs 56	Anonyme 7/04	Opposé : explosion des transports, poussières nocives, bruits, dégâts à l'environnement. Léthargie des pouvoirs publics face aux entorses du projet précédent.	Transport routier Impacts humains suivi	Défavorable
Obs 57	BEREAUX Yves Pavédir TREGLAMUS 7/04	Contre le projet pour les raisons suivantes : -raisons économiques : en 37 ans, la carrière n'a pas contribué à l'essor économique de Tréglamus : bourg désert, absence de commerces comme à Pédernec et Louargat ; Tréglamus brade son environnement depuis 37 ans et n'en retire rien. Carrière inutile alors qu'il y a des carrières en fonctionnement autour de celle-ci. La Bretagne est bien dotée en carrières contrairement à d'autres régions où des solutions de recyclage de matériaux et génie civil ont été mis en place pour compenser le déficit des matières premières et s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire. Au vu de la démesure du projet, on comprend que cette carrière ne deviendra rentable que si le volume de production est très grand (pour compenser la mauvaise qualité des produits) et surtout si aucune des	Impacts économiques Négatifs Autres carrières à proximité recyclage économie circulaire démesure du projet	Défavorable

		externalités qu'elle engendre ne sont prises en charge. Dans ces externalités : destruction d'un bois classé, de haies bocagères avec arbres centenaires, disparition de terres agricoles, de terre végétale, pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques. À ce titre, l'augmentation du Ph dans le ruisseau de Kerhuel est particulièrement grave.	impacts environnementaux Ph du Kerhuel	
Obs 58	LE FAUCHEUR Maël 8/04	Avis défavorable suite à étude documents et analyses effectuées par l'association les amis de KOAD AR PAOUR LOUARN : véritable aberration environnementale : -manquements du carrier depuis 37 ans ; violation des lois et règlements ; -pourquoi s'attaquer à l'un des rares endroits où les sols sont très profonds. Enlever 1 million de m3 de terre pour exploiter 1,6 million de matériaux ; -nuisances existantes : bruit, poussières, tirs de mine déjà supportés par les riverains ; ces nuisances vont augmenter ; -questions sur la partie négoce passant de 1 000 à 50 000 T/an ; - hausse du trafic des camions et risques associés inacceptables ; -préservation de l'environnement et bien-être des citoyens sont une priorité.	Manquements Volumes et gisement Nuisances riverains Négoce de matériaux Trafic routier Qualité de vie Impacts environnementaux	Défavorable
Obs 59	DUCLOS Laurence PARIS 8/04	Totalement opposée à ce projet. Ni l'homme ni la nature ne seront préservés.		Défavorable
Obs 60	Anonyme 8/04	Avons besoin de cailloux pour maisons et chemins. Important d'avoir ces entreprises de proximité pour l'emploi et l'écologie.		Favorable
Obs 61	CABEZAS Sandrine 8/04	Soutient le projet pour les emplois, les possibilités d'achats de matériaux ; carrière respectueuse de l'environnement ; des réunions sont accessibles aux riverains pour discuter des améliorations possibles.	impacts économiques et environnementaux emplois	Favorable
Obs 62	PENNEC Carole	Carrière : acteur majeur de la vie économique par les emplois et les retombées par les ouvriers et les employés pour les communes alentour (impôts,	Impacts économiques	Favorable

	PEDERNEC 8/04	commerces et entreprise telles que : paysagistes, TP, maçons, agriculteurs... Commerces de restauration, supérettes... Et au niveau social ...		
Obs 63	L'ANTON Jean-Marc TREGLAMUS 8/04	<p>Adresse des compléments à l'observation L1: <i>-destruction d'espèces protégées</i> : les grands corbeaux nichent dans le haut de la fosse est ; seront dérangés par le trafic de camions ; ils vont perdre leur site de nidification ; -le faucon pèlerin : destruction à terme de son site de nichage ; or c'est un oiseau farouche qui fait des vols d'alerte dès qu'un intrus se montre à moins de 200 m de son nid ; Il y aura donc destruction d'espèces protégées pour ces 2 espèces.</p> <p><i>-Mesures compensatoires</i> L'Ae exige des mesures compensatoires complémentaires (p.14 et 15 de son avis). Pour compenser les effets environnementaux liés à la destruction du boisement central de pins et de fourrés, d'autres mesures visant à compenser ces destructions, et permettant aux espèces (protégées ou non) de retrouver des habitats, des couloirs de circulation ou des zones de reproduction similaires sont à prévoir. Benoîtement Le carrier considère qu'il ne doit pas de mesures compensatoires mais prévoit des mesures complémentaires dans des espaces dont il dispose au nord de la carrière... par la mise en œuvre d'un plan de gestion écologique d'espaces largement boisés en périphérie nord Concernant les mesures dites compensatoires, à noter qu'il est proposé sur un terrain de 3,3 ha où les boues de lavage polluées ont été déposées pendant des années, rendant ce terrain complètement stérile : un comble !</p> <p><u>Terre végétale et remise en état</u></p>	<p>impacts environnementaux</p> <p>Terres Végétales remise en état</p>	_____

		<p>La terre végétale sera stockée sur le site. On est passée celle du site actuel ? Sur 22 ha et 30 cm : cela représenterait un volume de 66 000 m³. Cette terre devait être stockée sur le site pour sa remise en état (AP de mars 2007). Ce n'est pas le cas. Cette terre, pour rester vivante, devrait être stockée en merlons d'au moins 2m de haut sur moins de 4m de large soit 4 m³/ml soit donc 16 500 ml de merlons minimum : ça devrait se voir sur le site, non, 16 km de merlons ?</p> <p>Et d'ailleurs les 12 000 m³ de terre végétale à conserver dans la nouvelle extension vont représenter un linéaire de 3 km de merlons : ou sont-ils sur les plans d'exploitation ?</p> <p>-Le carrier signale que la terre sera stockée dans les merlons périphériques ; or ceux existant au-dessus de la fosse vont être poussés au-dessus de l'extension, donc pas de terre supplémentaire pour ces merlons : il restera 350 ml de merlon à créer ; pour stocker les découvertes, la terre sera probablement exportée, comme elle l'a été pour l'exploitation existante, faute de pouvoir la stocker sur le site;</p> <p>Rappel des caractéristiques de la terre végétale : « partie vivante du sol » ; On peut considérer que le projet permettra de « renapper au maximum 3 ha de terre sur 30 cm d'épaisseur.</p> <p>Cela conforte le non sens économique et environnemental de ce projet qui va devoir importer des terres au détriment d'autres surfaces fertiles, après avoir déplacé 1 million de m³ de terres pour rien (terres de découvertes). Rappel de l'avis de la MRAe sur cette remise en état (page 18 de son avis). Dans ces conditions, seule la remise en état prévue par l'arrêté de 2007 est compatible avec le devenir de cette carrière.</p> <p><u>-concernant la compatibilité avec le PLUI et la consultation CDPENAF :</u> La carrière devait être définitivement arrêtée au 1^{er} janvier 2024. Les 22 ha d'assiette actuelle ont été classées en Ac avec un périmètre discret sur</p>	<p>Compatibilité PLUI Consultation CDPENAF</p>	
--	--	---	--	--

		<p>le PLUi entré en vigueur ce premier janvier ; Cependant à l'intérieur de ce périmètre des éléments de paysages remarquables ont été classés. Ils doivent être maintenus au PLUi en vertu de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L 421-4 pour des coupes et abattage d'arbres. C'est donc à bon droit que l'Ae demande des mesures compensatoires pour la suppression de ces éléments préservés. Les réponses du carrier sont insuffisantes.</p> <p>Concernant la CDPENAF, celle-ci ne doit pas se prononcer sur une extension de 4 ha mais sur 22 ha + 4 ha soit 26 ha puisque la carrière est réputée être à ce jour remise en état.</p> <p>à terme, il sera restitué 6 ha de lac et 20 ha en culture ; il manque 16 ha de terre végétale à aller prendre ailleurs pour faire le projet de remise en état de l'extension.</p> <p>La CDPENAF doit se prononcer sur une consommation foncière de 26 + 16 soit 42 ha pour ce projet</p> <p>Concernant le déplacement du GR 34 : sauf erreur, il doit faire l'objet d'une enquête spécifique.</p> <p>Pièce jointe : la note d'analyse du projet déjà présentée sous les observations précédentes du déposant.</p> <p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la remarque particulière concernant la présence attestée à quelques dizaines de mètres en amont de la carrière du rarissime alyte accoucheur, batracien qui pourrait être présent dans les fosses de fond de fouille. Les investigations doivent être faites en mars, pour ce batracien difficilement repérable autrement que par son cri nocturne. Or les investigations ont été faites fin janvier et fin avril 2020.... <p>Cette contribution reprend ensuite des argumentaires déjà présentés.</p> <p>À noter :</p> <p>Au chapitre « déchets » concernant le Praestol :</p>	<p>Présence de batracien Alyte accoucheur</p> <p>Praestol</p>	
--	--	--	---	--

		<p>Dans chaque m3, il y a donc de quoi tuer un animal de 35 kg à 50% de chances. Il s'agissait d'un humain dans l'observation référencée L1.</p> <p>Au chapitre « hydrologie » : une photo est reproduite montrant la surverse du bassin de décantation des eaux de la carrière un jour de pluie. les eaux se déversent dans le ruisseau : en amont les eaux du ruisseau sont brunes, en aval, elles sont blanches...</p>	Hydrologie Le Kerhuel	
Obs 64	Anonyme 8/04	<p>Je suis pour l'extension ; nous avons besoin de matériaux pour les constructions et entretien de nos routes.</p> <p>Pour rester compétitif, il faut se ravitailler au plus près et arrêter de promener les camions.</p>	Proximité	Favorable
Obs 65	Vincent 8/04	Mon avis reste favorable pour une production de matière première dans nos départements en Bretagne et en France.	empreinte carbone	_____
Obs 66	PERON Sophie 8/04	Voici un projet qui ne devrait plus exister en 2024... Nous ne pouvons plus nous permettre de gâcher l'énergie et l'environnement. Cherchons une autre solution.		Défavorable
Obs 67	TALBOT Félix Rumin TREGLAMUS 8/04	Non à l'extension. Il serait temps de protéger notre patrimoine naturel		Défavorable
Obs 68 =L 14	LE MELLAY Janick et Gabriel TREGLAMUS 8/04	<p>Ce projet est un non-sens.</p> <p>Un trafic en augmentation engendré par 204 passages ou plus, en plein milieu d'une résidence.</p> <p>Impossible pour les riverains de vivre ainsi jusqu' en 2041.</p> <p>Apportons notre soutien à l'action de l'association</p>	Trafic routier nuisances	_____
Obs 69	LE FAUCHEUR Gurvan 8/04	<p>Apporte mon soutien à l'association des amis de Koar ar Paour Louarn.</p> <p>Depuis 1987, les riverains subissent des nuisances...Avec le projet, les nuisances vont s'amplifier.</p>	Soutien à l'association Amis de Koad ar Pour Louarn	

Obs 70	L'ANTON Manna Rumin TREGLAMUS 9/04	On ne peut qu'être contre ce projet si on analyse sérieusement le dossier d'une entreprise qui se dit responsable. Elle-même devrait retirer son projet.	Retrait du projet	Défavorable
Obs 71	LE GALLOU P-Yves LABBEVILLE (95) 9/04	Quelle planète voulons-nous laisser à nos enfants. Cette carrière détériore notre environnement.	Impacts environnementaux	Défavorable
Obs 72@	SAS Yvon LAGADEC PLEYBER-CHRIST 8/04	Guénaël LAGADEC Envoi par e-mail de la pièce jointe suivante : La SAS Yvon LAGADEC Réseaux, TP et assainissement, est favorable au projet, notre entreprise était régulièrement cliente de la carrière. Il est nécessaire de maintenir et développer l'actuel réseau de carrières de proximité pour 2 raisons : <u>économique</u> : à une distance supérieure à 25 km, le coût du transport est supérieur au prix des matériaux, <u>climatique</u> : la production de matériaux engendre l'émission de 4 kg de CO2 par tonne fabriquée ; A lui seul, le transport routier en engendra la même quantité pour transporter une tonne de gravillons à 30 km.	Proximité Coût transport Empreinte carbone	Favorable
Obs 73@	F RTP Bretagne VEZIN LE COQUET 8/04	Lettre jointe à e-mail de : François COVILLE, Président de la FRTP Bretagne Au titre de la Fédération des Travaux Publics de Bretagne, nous souhaitons apporter une contribution positive à l'enquête concernant le renouvellement de l'autorisation du site de Tréglamus : Le secteur des TP a besoin au quotidien de s'approvisionner en matériaux de carrières et de disposer d'un maillage de sites sur l'ensemble du territoire breton ; Pour les Côtes d'Armor, le site de Tréglamus est indispensable et participe à alimenter les chantiers dans son périmètre géographique.	Maillage des sites En Bretagne Proximité En Côtes d'Armor	Favorable

Obs 74 @	PELTE Stéphane ARC SAINT-BRIEUC 8/04	Lettre jointe à e-mail : ARMOR RESEAUX CANALISATIONS (ARC) L'accès à la ressource naturelle proposée par la carrière CMGO de Tréglamus est une évidence pour le maintien de notre activité dans le secteur de Guingamp : -réduction des tonnes de CO2 en agissant sur l'optimisation et la réduction des distances de transport entre site de production et chantiers -maîtrise et valorisation des ressources naturelles locales Les nombreux chantiers éoliens (ENEDIS) et biométhanisation (GRDF) en cours et à venir ne manqueront pas de confirmer l'utilité et la nécessité de ce site.	Impact économique Ressource naturelle Empreinte carbone Chantiers éoliens et biométhanisation	Favorable
Obs 75	LE GALLOU M-Paule LABBEVILLE (95) 9/04	Non à l'extension de la carrière. Merci de préserver la planète.		Défavorable
Obs 76	FERU Jean-Claude TONQUEDEC 9/04	Dans ce projet trop de zones d'ombre ; réponses à l'avis de l'Ae insatisfaisantes voire fausses et surtout sélectives. Trop de questions sans réponse. L'augmentation des nuisances est sans appel et concret. Nombreuses atteintes à la biodiversité. Concertation avec les riverains minimalistes voir nulle.	Avis de l'Ae nuisances riverains biodiversité concertation	Défavorable
Obs 77	Robin PARIS (10) 9/04	Aberration environnementale comme écologique. Comment peut-on imaginer un tel projet	Impacts environnementaux	Défavorable
Obs 78	POTEAU Valérie GENTILLY (94) 9/04	Adore la région et trouve impossible de continuer de telles nuisances pour si peu de cailloux et de si mauvaise qualité. Soutien l'association qui a fait une analyse rigoureuse et factuelle.	Soutien à l'association Amis de Koad ar Pour Louarn	Défavorable
Obs 79	BILLAUEDEL Gabrielle PARIS (13) 9/04	Aberration pour le paysage.	Paysage	Défavorable
Obs 80	CORDIER	Projet inadmissible !	Impacts	Défavorable

	Anne-Sophie ARCUEIL (10) 9/04	Qui aujourd’hui ne se préoccupe pas de problématiques environnementales et paysagères dans la conception d’un projet ? Le sol mérite plus de considération, de respect et de bon sens... Ce n’est pas un projet de carrière mais une mine à ciel ouvert pour un cail-lou à la qualité discutable... 20m de profondeur : équivalent d’un bâtiment entre 3 et 7 étages sur 20 ha et encore ? ou 2 fois le volume de la Grande Arche de la Défense à Paris	environnementaux Paysage	
Obs 81	ENSALEP 9/04	Le CA de l’Association ENSALEP (Ensemble sauvons Le Leff et notre Patri-moine : Les chiffres annoncés dans le dossier démontrent que le gisement est de mauvaise qualité : déplacement de plusieurs millions de m3 pour atteindre la roche exploitable. -altération du régime hydrologique environnant, objet d’aucune étude d’impact ; nuisances faune/flore ; Nuisances pour les riverains, sans contrepartie économique ; -omission du pétitionnaire à répertorier l’ensemble des carrières en acti-vité dans le rayon de 20 km, acte de désinformation du public ; -passé entaché d’irrégularités dénoncés par l’association de riverains. -mesures ERC et phase de remise en état insuffisantes. Partageons l’ensemble des observations faites par l’association.	Soutien à l’association Amis de Koad ar Pour Louarn	Défavorable
Obs 82	LE JEUNE Odile 9/04	Envoi par e-mail de lettre en pièce jointe : Mme LE JEUNE, trésorière de la Fédération Glaz Natur, pose des questions (reprises en italique ci-dessous) : J’ai noté dans le dossier « Carrière et Matériaux du Grand Ouest avec siège basé à Mérignac. <i>Pourquoi ?</i> <u>Au sujet du chemin de randonnée</u> déporté sur le sud et l’extension sud-est, avec une reconstitution de haie bocagère ; en parallèle une haie sera implantée en bordure d’un chemin ré-ouvert sur la partie est de l’exten-sion sud-est : <i>Question : quand est prévue l’enquête d’utilité publique pour cette modifi-cation d’un chemin ?</i>	Question diverse : Siège CMGO Chemin de randonnée Enquête publique	Défavorable

		<p>La question est suivie du rappel de la procédure de cession des chemins ruraux (désaffectation, enquête publique).</p> <p><u>Au sujet de l'étude paysagère :</u></p> <p>À l'ouest et au nord, une fermeture visuelle importante par la trame végétale (chapitre 9.4.2. page 15). A l'ouest, les hameaux de Goaz Kergam et Rubertzot sont implantés sur le flanc de coteau orienté vers la carrière. Mais ils sont séparés de celle-ci par un boisement suffisamment large pour constituer un écrin en toute saison.</p> <p><i>Question : qui peut s'assurer que ce boisement sera conservé ?</i></p> <p>La suite de la lettre concerne un projet objet d'une autre enquête publique.</p> <p>Conclusion : cette demande ne doit pas aboutir favorablement.</p>	<p>Conservation des boisements côté Goaz Kergam et Rubertzot</p> <p>Hors sujet</p>	
Obs 83	Hubert 9/04	<p>Opposé au projet d'extension et de renouvellement concernant la carrière de Rubertzot.</p> <p>Le cadre étant une demande d'autorisation environnementale, le projet est une ineptie.</p> <p>Si l'on prend en compte les contributions des salariés de CMGO, de sa maison mère, de leurs clients qui rappellent qu'il faut des granulats dans un rayon proche des demandes pour ne pas avoir un bilan carbone préjudiciable. Ils ne semblent pas avoir conscience qu'il faudra évacuer un million de m3 de matériaux avant d'avoir un gisement de 1,6 millions de m3.</p> <p>Le nombre de trajets de camions (100 000 !) qu'il faudra pour évacuer ce volume de 1,6 millions à multiplier par une distance aller-retour aujourd'hui inconnue fait qu'on sera sur un bilan carbone CO2 désastreux.</p> <p>En ajoutant à cela que la qualité de la roche est incertaine puisque sur le gisement jusque-là exploité, la qualité des granulats n'avait pas permis de faire des enrobés.</p>	<p>Empreinte carbone</p> <p>Volume et Gisements</p> <p>Qualité du gisement</p>	Défavorable

		<p>Des granulats s'utilisent aussi dans le bâtiment (comme le disent les contributeurs qui souhaitent l'extension) mais avec la Réglementation Environnementale 2020 récemment entrée en vigueur, le bilan carbone des différents matériaux est pris en compte et les critères vont devenir de plus en plus sévères années après années. Ces granulats n'auront plus de compétitivité puisque, dans le bilan carbone, ils devront prendre en compte les différentes étapes de production dont le million de m3 à enlever préalablement.</p> <p>À cela il faut ajouter : la destruction de terres agricoles et le non-respect des différentes réglementations...</p>	<p>Réglementation Environnementale 2020 <i>(émission carbone du bâtiment)</i></p> <p>Terres agricoles Non-respect réglementation</p>	
Obs 84	<p>PRIGENT Christine EPINAY-SUR-SEINE 9/04</p>	<p>La carrière a déjà donné beaucoup de granulats. Laissez respecter la nature, tous les êtres vivants, au calme.</p>	<p>Impacts environnementaux</p>	<p>Défavorable</p>